

## **Circulaire relative aux stages d'été 2008 dans les 200 établissements inscrits dans le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée**

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, aux IA-IPR, aux proviseurs de lycée.

---

Afin de répondre dès à présent à la demande exprimée par les lycéens et leurs familles, d'une amélioration de la continuité du service public qui se traduise par une offre élargie permettant un meilleur accompagnement des élèves dans leur parcours, un dispositif de réussite scolaire au lycée sera mis en place à titre expérimental dès la rentrée 2008 dans deux cents lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel. Ces établissements ont été identifiés comme accueillant des élèves faisant face à des difficultés scolaires particulières.

Ces lycées proposeront des stages d'été à leurs élèves volontaires dès la deuxième quinzaine du mois d'août 2008. Ces stages constituent la première composante du dispositif de réussite scolaire, première étape de la réforme du lycée.

### **1/ Objectifs et publics**

Ces stages concernent les deux cents établissements dont la liste est jointe en annexe.

Ils s'adresseront :

- aux lycéens ayant réussi leur baccalauréat à la session 2008 et poursuivant des études supérieures (STS, CPGE, IUT, universités, ...),
- aux lycéens qui intègrent une classe terminale.

Pour les bacheliers, il s'agit d'acquérir des bases méthodologiques indispensables à la poursuite des études supérieures et de consolider certains acquis.

Pour les lycéens entrant en terminale, ces stages doivent leur permettre d'aborder l'année scolaire dans les meilleures conditions de préparation.

### **2/ Organisation et contenus des activités**

#### **2.1/ Organisation**

La première session se déroulera lors de la dernière quinzaine du mois d'août<sup>1</sup>.

Les sessions de stages se dérouleront sur une durée de deux semaines, à raison de quatre heures par jour, cinq fois par semaine.

Une organisation sous forme de petits groupes d'environ 10 élèves sera privilégiée. Ces ateliers, centrés sur une compétence, un contenu disciplinaire ou un élément de méthode offriront aux lycéens une offre adaptée à leurs besoins.

Des temps d'entretien individuel, au début et à la fin de la session, permettront d'aider les élèves à mieux cerner leurs besoins et leurs projets.

#### **2.2/ Stages destinés aux bacheliers de la session 2008**

Les jeunes bacheliers de la session 2008 peuvent avoir besoin d'une aide spécifique pour aborder l'enseignement supérieur avec de véritables perspectives de succès, quel que soit le type de cursus envisagé (universités, STS, classes préparatoires aux grandes écoles, IUT...).

Ils se verront proposer un accompagnement le plus personnalisé possible, ciblé en fonction de la formation envisagée, tant dans les contenus disciplinaires que dans les types d'exercice. Il s'agit de consolider les

---

<sup>1</sup> Pour l'académie de la Réunion, la session aura lieu à compter du 4 août 2008.

savoirs, notamment en langues vivantes, dont ils auront besoin dans leurs études futures, et d'acquérir certaines bases méthodologiques, indispensables aux études supérieures.

Il sera utile de développer leur autonomie en leur apprenant à organiser leur travail sur le long terme et d'envisager avec eux les exigences de la formation choisie, notamment grâce à l'intervention d'étudiants de master.

Les bacheliers professionnels devront tout particulièrement bénéficier d'un tel accompagnement.

## **2.2/ Stages destinés aux élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle**

L'accent sera mis sur la remobilisation et la consolidation des savoirs et méthodes acquis durant l'année scolaire antérieure.

En fonction des filières suivies et des besoins identifiés des élèves, il pourra leur être proposé :

- des révisions sur des contenus disciplinaires ; une attention particulière sera portée au français, aux mathématiques et aux langues vivantes ;
- des exercices écrits et un entraînement à la prise de parole, pour permettre aux élèves de gagner rapidité et aisance ;
- une aide méthodologique : prise de notes, lecture d'énoncés, recherche documentaire, élaboration de plans détaillés, organisation du travail, etc.

## **3/ Mise en œuvre et financement**

L'information des lycéens, des futurs étudiants et de leurs familles, se fera dans les premiers jours de juin. Les inscriptions devront s'effectuer, dans la mesure du possible, avant la fin du mois de juin 2008. Cette information pourra être assurée via les canaux de la presse écrite et audio visuelle locale.

Un document d'information, publié sur le site du lycée, précisera l'organisation et les contenus proposés et l'assiduité requise. Pour les lycéens mineurs, l'inscription nécessite l'autorisation parentale et s'effectue selon les modalités habituelles.

L'encadrement des stages pourra être assuré :

- par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives ;
- par des étudiants en deuxième année de master, tout particulièrement ceux se destinant aux métiers de l'enseignement, qui seront rémunérés en vacances ;
- pour les ateliers de langues vivantes, par des vacataires étrangers, également rémunérés en vacances, en complément des enseignants et des étudiants

Les rectorats veilleront à diffuser l'information aux étudiants concernés avant la fin de l'année universitaire, par l'intermédiaire des universités. L'appui de ces dernières doit être tout particulièrement recherché grâce à l'approfondissement des partenariats existants ou à la construction de nouveaux partenariats.

S'agissant des autres personnels qui participeront au fonctionnement de ces stages, dans le cas où cette participation excède leurs obligations de service, celle-ci pourra donner lieu à rémunération dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Ces stages étant un prolongement du service public de l'éducation, les différents régimes de responsabilités applicables en cas d'accident sont identiques à ceux pouvant être mis en œuvre pendant le temps scolaire.

Vous engagerez la concertation nécessaire avec le Conseil régional pour assurer l'accueil du public et l'ouverture de l'établissement dans de bonnes conditions ; cette concertation devra intégrer les conditions dans lesquelles il sera fait appel aux personnels TOS.

Après consultation du conseil de la vie lycéenne et du conseil pédagogique de l'établissement, ce volet du dispositif expérimental de réussite scolaire en lycée fera l'objet d'un vote en conseil d'administration avant la fin de l'année scolaire 2008-2009.

Une évaluation du dispositif aura lieu, en collaboration avec les instances lycéennes, afin d'examiner les conditions de son adaptation, de sa pérennisation et de son extension à d'autres lycées dans le cadre de la future réforme du lycée.

Chacun des **lycées inscrits dans le dispositif expérimental de réussite scolaire** bénéficiera d'une dotation horaire supplémentaire, qui lui sera adressée avant les vacances d'été. Une enveloppe de moyens vous sera notifiée dans les prochains jours, sur la base de laquelle sera construit le dispositif.

Le financement des rémunérations des intervenants et des personnels contribuant au déroulement des stages sera imputé sur le titre 2 du programme 141 ; les budgets opérationnels de programme académiques feront, le cas échéant, l'objet d'un ajustement dans le cadre de la fin de gestion.

#### **4/ Remontées d'information**

Vous adresserez à la direction générale de l'enseignement scolaire les prévisions d'effectifs concernant la session d'août 2008 pour le 30 juin 2008 et un bilan quantitatif et qualitatif de la session pour le 15 septembre 2008.